

CARTE CB VISA EVOLUTION

NOTE D'INFORMATIONS PRÉCONTRACTUELLES – EXPLICATIONS ADEQUATES

Document à caractère commercial en vigueur au 19 juin 2026

Dans ce document, nous vous présentons les informations essentielles relatives à la carte CB Visa Evolution proposée par Société Générale afin de vous accompagner dans votre décision en toute transparence.

Pour une information complète, nous vous invitons à consulter les conditions générales de la carte CB Visa Evolution et la brochure tarifaire "Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires – Particuliers", disponibles sur le site www.particuliers.sg.fr et en agence, ainsi que les conditions contractuelles remises par Société Générale.

IDENTIFICATION DU PROFESSIONNEL PROPOSANT LA CARTE CB VISA EVOLUTION

Identité Adresse géographique	Société Générale , société anonyme, dont le siège social est situé 29 boulevard Haussmann à Paris (75009), enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 552 120 222 et ayant pour numéro ADEME FR231725_01YSGB.
Activité principale Autorités de contrôle	Société Générale est un établissement de crédit de droit français : <ul style="list-style-type: none"> • Agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR », 4 place de Budapest, CS 92459 Paris Cedex 09 - https://acpr.banque-france.fr/fr) pour la fourniture de services bancaires et d'investissement à ses clients. Certains services très techniques, liés aux plateformes de négociation ne sont pas proposés, • Contrôlé par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF » - https://www.amf-france.org/fr) et • Sous la supervision prudentielle de la Banque Centrale Européenne (« BCE » - https://www.ecb.europa.eu).
Autres coordonnées	<p>Numéro de téléphone</p> <p>Si vous êtes déjà client, vous pouvez contacter votre conseiller au numéro de téléphone de votre agence que vous pouvez retrouver sur votre relevé de compte ou dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.</p> <p>Si êtes nouveau client, vous pouvez retrouver les coordonnées de l'agence auprès de laquelle vous avez fait les démarches pour souscrire la carte CB Visa Evolution (numéro de téléphone, adresse, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.</p> <p>Adresse électronique</p> <p>Vous pouvez contacter Société Générale à l'adresse électronique suivante : banque-epargne.par@sg.fr</p> <p>Pour contacter votre conseiller, privilégiez toutefois la messagerie sécurisée de votre Espace Clientⁱ ou L'Appli SGⁱ. Ce canal permet un échange sécurisé et un suivi optimal de vos demandes.</p> <p>Coordonnées de suivi des relations</p> <p>Pour le suivi des relations, vos contacts sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Centre Relation Clients au  (du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 19h – hors jours fériés). Depuis l'étranger +33 (1) 76 77 3933 – Appel non surtaxé. L'accès à certaines fonctionnalités nécessitent d'être titulaire du contrat Banque à Distanceⁱ. • Votre agence dont vous pouvez trouver les coordonnées (adresse, numéro de téléphone, horaires d'ouverture) dans la rubrique « Agences » sur le site www.particuliers.sg.fr.

INFORMATIONS SUR LA CARTE CB VISA EVOLUTION

Caractéristiques principales	<p>Conditions d'éligibilité et d'ouverture</p> <p>Carte accessible à toute personne âgée de plus de 12 ans qui est titulaire ou cotitulaire d'un compte bancaire pour particuliers.</p> <p>La souscription peut intervenir lors d'une descente de gamme de carte bancaire.</p> <p>Caractéristiques et fonctionnement</p> <p>Carte de paiement internationale à débit immédiat permettant d'effectuer des paiements et des retraits en France et à l'étranger.</p> <p>La carte CB Visa Evolution demande normalement une autorisation pour chaque paiement. Cependant, elle permet jusqu'à cinq paiements de suite, jusqu'à 100 euros chacun, sans demande d'autorisation.</p> <p>Cela évite d'être bloqué aux péages, dans les parkings ou chez des commerçants dont le terminal de paiement ne peut pas se connecter au serveur d'autorisation.</p> <p>Paiement sans contact (NFC) disponible par défaut (désactivable via l'Espace Client).</p>
-------------------------------------	---



Paielement via Apple Pay et SG Pay sous r s rve d' ligibilit .

Plafonds de paielement et de retrait applicables

Paielements mensuels (montant cumul  des paielements mensuels) : de 1 300   jusqu'  15 300   maximum sous r s rve d'acceptation de la banque et du respect des conditions d'autorisation de la carte

Retraits :

Plafond global de retraits par p riode de 7 jours (France et  tranger) : de 300   jusqu'  3 050  maximum, sous r s rve d'acceptation de la banque et dans la limite du solde disponible sur le compte

dont :

- Retraits dans les distributeurs d'autres banques en France sur 7 jours glissants jusqu'  300   maximum sous r s rve d'acceptation de la banque et dans la limite du solde disponible sur le compte.
- En suppl ment, retraits dans les distributeurs SG et Cash Services (plafond journalier calendaire) : de 160   jusqu'  460   sous r s rve d'acceptation de la banque et dans la limite du solde disponible sur le compte.

Paielement sans contact

- Paielement sans contact NFC (sans saisie du code secret) : Plafond par op ration limit    50  , avec un montant cumul  maximum des r glements successifs en mode « sans contact » ne pouvant exc der 150   ;
- Paielement sans contact Plus (avec saisie du code secret) : Au-del  de 50  , le code secret de la carte est requis (, l'insertion n' tant plus requise pour les terminaux de paielement compatibles au paielement sans contact Plus).

Assurance/assistance incluses

La carte CB Visa Evolution donne acc s, sous r s rve de remplir les conditions pr vues dans la documentation contractuelle,   :

- Une assistance m dicale   l' tranger pour des s jours de moins de 90 jours   la d tention de la carte,
- Une assurance accident couvrant notamment le d c s ou l'invalidit  permanente, dans la limite d'un plafond d'indemnisation, au paielement de tout ou partie de la prestation.

Risques particuliers

Si la carte bancaire est utilis e alors que le solde du compte n'est pas suffisant et que la situation n'est pas r gularis e sans d lai, Soci t  G n rale peut retirer la carte pour usage abusif.

Cette situation correspond   un incident de paielement.

Dans ce cas, une inscription est effectu e au fichier central des retraits de cartes bancaires, g r  par la Banque de France, pour une dur e maximum de deux ans.

  la demande du titulaire du compte ou de son repr sentant l gal, l'inscription peut  tre supprim e dans les cas suivants :

- En cas d'erreur imputable   la banque ayant conduit   l'inscription ;
- Lorsque le titulaire (ou son repr sentant) apporte la preuve que l'incident de paielement n'est pas de son fait ;
- Lorsque le titulaire (ou son repr sentant) justifie de la r gularisation compl te de sa situation.

L'inscription est automatiquement lev e   l'issue d'un d lai de deux (2) ans   compter de la date de la d cision de retrait.

Prix total - Modalit s de paielement

Prix total du service :

Le montant de la cotisation de la carte CB Visa Evolution est pr cis  dans la rubrique « Vos moyens et op rations de paielement » lorsqu'il s'agit d'une carte seule, et dans la rubrique « Offres group es de services – Sobrio » lorsque la carte est incluse dans une offre group e.

Ces informations figurent dans la brochure « Conditions et tarifs appliqu s aux op rations bancaires – Particuliers », disponible en agence et sur le site particuliers.sg.fr.

Des frais et commissions sur certains paielements et retraits   l' tranger sont par ailleurs susceptibles de s'appliquer.

Ils sont indiqu s dans la rubrique **Vos moyens et op rations de paielement** et la rubrique **Op rations avec l' tranger** de la brochure « Conditions et tarifs appliqu s aux op rations bancaires – Particulier » disponible en agence et sur le site particuliers.sg.fr.

	<p>Société Générale peut modifier ces tarifications, ce dont le client sera informé par écrit, au moins deux mois avant. En cas d'opposition du client, ce dernier peut résilier sans frais ni pénalités le contrat carte.</p> <p>Modalités de paiement :</p> <p>La cotisation de la carte est débitée sur le compte visé telle qu'indiquées dans les conditions particulières de votre contrat carte puis à chaque date anniversaire de celle-ci.</p> <p>Brochure tarifaire</p>
Durée du contrat	<p>Le contrat de la Carte a une durée indéterminée. La date d'expiration de la carte mentionnée sur celle-ci est sans incidence sur la durée du contrat carte. Une fois la date d'expiration atteinte, la Carte fait l'objet d'un renouvellement automatique.</p>
Modifications du contrat	<p>Société Générale peut apporter des modifications, notamment financières, au contrat qui vous seront communiquées sur support papier ou sur un autre support durable au plus tard 2 (deux) mois avant la date de leur entrée en vigueur.</p> <p>Si vous n'acceptez pas les modifications, vous avez le droit de résilier immédiatement et sans frais le contrat par un écrit adressé ou remis à votre Agence.</p> <p>L'absence de contestation de votre part notifiée à Société Générale avant l'expiration du délai précité vaut acceptation de ces modifications.</p>
Résiliation du contrat	<p>Le contrat de carte peut être résilié à tout moment, depuis l'Espace Clientⁱ ou par écrit, par le titulaire de la carte ou du compte (ou son représentant légal), par écrit par Société Générale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si la résiliation est demandée par le titulaire, elle prend effet 30 jours après l'envoi de la demande à Société Générale. • Si elle est demandée par Société Générale, elle prend effet 2 mois après l'envoi de la notification au titulaire de la carte (sauf cas particulier prévu au contrat). <p>Le titulaire de la carte et/ou du compte doit rendre la carte et continuer à respecter toutes ses obligations jusqu'à la date de fin effective du contrat.</p> <p>À partir de cette date, le titulaire n'a plus le droit d'utiliser la carte.</p> <p>Société Générale peut prendre toutes les mesures nécessaires pour empêcher son utilisation.</p> <p>La cotisation de votre carte, même en cas de résiliation en cours d'année, reste due au prorata temporis, c'est-à-dire en fonction de la durée pendant laquelle la carte a été utilisée.</p>
Modalités de conclusion du contrat	<p>Modalités de souscription</p> <p>Le contrat est conclu à distanceⁱⁱ, par signature électronique depuis l'Espace Clientⁱ sur le site www.particuliers.sg.fr ou L'Appli SGⁱ à distance.</p> <p>Lieu de conclusion du contrat</p> <p>Le contrat est conclu à Paris, au siège social de Société Générale indiquée dans le présent document, lieu de réception de votre acceptation par cette dernière.</p> <p>Date du contrat</p> <p>La date de conclusion du contrat est la date de sa signature électronique.</p>
Coûts liés à l'utilisation de technique de communication à distance	<p>Société Générale ne facture aucun coût spécifique supplémentaire pour l'utilisation des techniques de communication à distance permettant d'accéder à votre Espace Clientⁱ depuis le site www.particuliers.sg.fr, à L'Appli SGⁱ, au Centre Relation Clients ou à votre agence lorsque vous les contactez à distance.</p> <p>L'accès à votre Espace Client Internet ou à L'Appli SG nécessite d'être titulaire du contrat Banque à Distance, service gratuit.</p> <p>Peuvent toutefois rester à votre charge les coûts de connexion Internet facturés par votre fournisseur d'accès à Internet ainsi que le coût éventuel des communications téléphoniques facturé par votre opérateur.</p>

DROIT DE RETRACTATION

Délai de rétractation	<p>Vous disposez de 14 jours calendaires révolus à compter de la date de signature du contrat pour changer d'avis et vous rétracter, sans avoir à en expliquer les raisons. Si ce délai expire un samedi, un dimanche ou un jour férié, il est prolongé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.</p> <p>Sauf accord exprès de votre part, le contrat ne commence à être exécuté qu'à l'issue du délai de rétractation. Le choix d'une exécution immédiate du contrat n'entraîne pas de renonciation à votre droit de rétractation.</p>
------------------------------	---

Modalités d'exercice du droit de rétractation	<p>Vous pouvez exercer votre droit de rétractation soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> • en ligneⁱⁱⁱ, via le formulaire accessible depuis : formulaire de rétractation • par écrit (lettre recommandée avec avis de réception, lettre simple, lettre remise en main propre contre décharge), à l'aide du formulaire de rétractation joint aux documents contractuels disponibles dans la rubrique « Mes documents/signés » de votre Espace Clientⁱ ou de L'Appli SGⁱ, à l'adresse de votre agence. <p>L'exercice du droit de rétractation emporte résolution de plein droit du contrat.</p>
Conséquences de l'exercice ou de l'absence d'exercice du droit de rétractation	<p>L'exercice du droit de rétractation est gratuit et sans pénalités. Seuls d'éventuels frais d'envoi postal ou de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet reste à votre charge.</p> <p>En cas de commencement d'exécution du contrat avant l'expiration du délai de rétractation, vous ne serez tenu de payer que la part du service financier déjà exécutée (part de la cotisation correspondant à la période entre la date de débit et la date d'effet de la rétractation) si vous exercez votre droit de rétractation, sans qu'aucune pénalité ne vous soit appliquée.</p> <p>Si vous ne vous rétractez pas dans le délai prévu, vous êtes engagé par le contrat.</p> <p>Vous pourrez toutefois mettre fin au contrat en le résiliant dans les conditions et selon les modalités prévues au contrat que vous pouvez retrouver également dans la rubrique « Résiliation du contrat ».</p>

RECLAMATIONS

<p>Vous rencontrez une difficulté, Société Générale s'engage à étudier votre demande et à vous répondre. Vous pouvez adresser votre réclamation auprès de :</p>	
Votre agence : votre premier interlocuteur	<p>Vous êtes invité à vous rapprocher tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence. Vous pouvez lui faire part de votre mécontentement par tout moyen à votre convenance : via le formulaire en ligne accessible depuis votre Espace Clientⁱ ou depuis L'Appli SGⁱ, directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.</p>
Le Service Réclamations Clientèle : votre second interlocuteur	<p>En cas de désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous devez vous adresser au Service Réclamations Clientèle afin que votre demande soit réexaminée en le saisissant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Par formulaire en ligne : <u>Accéder au formulaire de réclamation</u> depuis votre Espace Clientⁱ ou L'Appli SGⁱ • Par courrier : Service Réclamations Clientèle - Tour SG - 17 cours Valmy - CS 50318 - 92972 Paris La Défense cedex • Par téléphone au 0 806 800 148 <small>Service gratuit + prix appel</small> du lundi au vendredi. <p>Société Générale s'engage à étudier votre réclamation selon le dispositif ci-dessus et à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables à compter de la date d'envoi de la première réclamation écrite, et à vous apporter une réponse sous 2 mois à compter de cette même date.</p> <p>En cas de réclamation sur les services de paiement, Société Générale s'engage à apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours ouvrables suivant la date de réception de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles dûment motivées pour lesquelles ce délai ne pourra excéder 35 jours ouvrables.</p> <p>Pour les réclamations formulées à l'oral ou par messagerie instantanée ne vous permettant pas de disposer d'une copie datée de votre réclamation et pour lesquelles vous n'avez pas obtenu immédiatement entière satisfaction, nous vous invitons à formaliser votre réclamation au moyen d'un support écrit.</p>
En dernier recours amiable la médiation	<p>Si vous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • N'avez obtenu aucune réponse de la Banque dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite, • Avez obtenu de votre agence et du Service Réclamations Clientèle des réponses avec lesquelles vous êtes en désaccord, • Etiez en désaccord avec la réponse donnée par votre agence et, qu'ayant saisi le Service Réclamations clientèle, vous n'avez obtenu aucune réponse de celui-ci dans le délai mentionné ci-dessus après l'envoi de votre première réclamation écrite, <p>Vous pour saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) en transmettant votre demande :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur le site internet du Médiateur : lemediateur.fbf.fr • Par courrier : Le Médiateur - CS 151 - 75422 Paris Cedex 09 <p>Le Médiateur vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande. En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé. Le Médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à votre approbation et celle de Société Générale.</p>

Pour plus d'information sur le champ de compétence et les conditions d'intervention du Médiateur, vous pouvez consulter les « Conditions générales du service de médiation consommateurs » sur le site www.lemediateur.fbf.fr.

LOI APPLICABLE, LANGUE ET RECOURS JUDICIAIRES

Langue applicable	Les informations précontractuelles et les conditions contractuelles sont fournies en français.
Loi applicable	La loi applicable aux relations précontractuelles et au contrat est la loi française.
Recours judiciaires Jurisdiction compétente	En cas de litige concernant ce contrat, une solution amiable sera recherchée en priorité. A défaut d'accord, le différend sera examiné par les tribunaux français compétents.

EXPLICATIONS ADEQUATES

Informations précontractuelles	<p>Afin de vérifier que le produit ou le service proposé correspond bien à vos besoins, et avant de signer votre contrat :</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous vous invitons à lire attentivement les informations contenues dans ce document, en particulier celles concernant les principales caractéristiques du produit ou du service (Partie - Description du service financier), votre droit de rétractation (Partie - Droit de rétractation) ainsi que les recours possibles (Partie Loi applicable, langue, recours judiciaires et partie - Réclamations). <p>Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus d'explications, votre conseiller reste à votre disposition.</p> <ul style="list-style-type: none"> Nous souhaitons attirer votre attention sur le risque d'incident de paiement comme indiqué dans ce document (Description du service financier / caractéristiques essentielles du contrat propose y compris les éventuels services accessoires / paragraphe Risque particuliers). <p>Si le solde de votre compte est insuffisant au moment où vous utilisez votre carte bancaire et que la situation n'est pas régularisée sans délai, Société Générale peut retirer la carte pour usage abusif. Cette situation correspond à un incident de paiement qui conduit à une inscription au fichier central des retraits de cartes bancaires, géré par la Banque de France, pour une durée maximum de deux ans.</p>
Risques particuliers	Nous attirons votre attention sur les risques particuliers exposés à la rubrique « Caractéristiques principales de la carte CB Visa Evolution ».
Autres informations qui peuvent vous être utiles	<p>Veillez à bien protéger votre moyen de paiement et votre code confidentiel, et ne les communiquez à personne.</p> <p>L'utilisation de la carte CB Visa Evolution nécessite que vous protégiez votre code confidentiel et ne le communiquez à personne. En cas de perte ou de vol de votre carte, vous devez faire opposition immédiatement, selon les conditions prévues dans votre contrat carte.</p>

ⁱ Accès réservé aux clients détenant l'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc), service gratuit hors coût du fournisseur d'accès Internet.

ⁱⁱ Sous réserve d'éligibilité.

ⁱⁱⁱ Pour les contrats conclus à distance uniquement.